KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 1/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : KAHELI - 50ML Code du produit : 236840678207 UFI : 65VQ-U0KU-N00R-1PPK

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: E-TASTY.

Adresse: 104 clos Pasquies .45650. Saint Jean le Blanc. FRANCE.

Téléphone: 02 38 61 38 53. Fax: -.

staff@e-tasty.fr https://pro.e-tasty.fr/

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient ALCOOL BENZYLIQUE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

**Composition:** 

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: E422		[i]	50 <= x % < 100
CAS: 56-81-5			
EC: 200-289-5			
GLYCEROL			
INDEX: I121_33_5	GHS07		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 121-33-5	Wng		
EC: 204-465-2	Eye Irrit. 2, H319		
VANILLIN			

Version: N°1 (17/09/2025) E-TASTY

KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 2/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

INDEX: 603-057-00-5	GHS07		$0 \le x \% \le 2.5$
CAS: 100-51-6	Wng		
EC: 202-859-9	Acute Tox. 4, H302		
	Skin Sens. 1B, H317		
ALCOOL BENZYLIQUE	Eye Irrit. 2, H319		
INDEX: I3658 77 3	GHS05, GHS07		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 3658-77-3	Dgr		0 11/0 210
EC: 222-908-8	Acute Tox. 4, H302		
LC. 222-700-0	Skin Corr. 1B, H314		
4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURAN	Skin Sens. 1A, H317		
ONE	Eye Dam. 1, H318		
		L.3	0 < 0/ < 2.5
INDEX: I605_010_004	GHS02, GHS06, GHS08	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 98-01-1	Dgr	[ii]	
EC: 202-627-7	Flam. Liq. 3, H226		
	Acute Tox. 3, H301		
FURFURAL	Acute Tox. 4, H312		
	Skin Irrit. 2, H315		
	Eye Irrit. 2, H319		
	Acute Tox. 2, H330		
	STOT SE 3, H335		
	Carc. 2, H351		
	Aquatic Chronic 3, H412		
INDEX: 607-002-00-6	GHS02, GHS05	В	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 64-19-7	Dgr	[i]	0 11/0 210
EC: 200-580-7	Flam. Liq. 3, H226	[-]	
EC. 200 300 7	Skin Corr. 1A, H314		
ACIDE ACETIQUE	5km Con. 171, 11314		
INDEX: 607-022-00-5	GHS02, GHS07	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 141-78-6	Dgr	[L <sup>1</sup> ]	0 <- x /0 < 2.3
EC: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225		
A COMMON DATES AND THE STATE OF	Eye Irrit. 2, H319		
ACETATE D'ETHYLE	STOT SE 3, H336		
	EUH066		
INDEX: 607-089-00-0	GHS05	В	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 79-09-4	Dgr	[i]	
EC: 201-176-3	Skin Corr. 1B, H314		
ACIDE PROPIONIQUE			
INDEX: I110_62_3	GHS02, GHS07	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 110-62-3	Dgr		
EC: 203-784-4	Flam. Liq. 2, H225		
	Skin Sens. 1B, H317		
VALERALDEHYDE	Eye Irrit. 2, H319		
	Acute Tox. 4, H332		
	STOT SE 3, H335		
	0101003,11000		

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Limites de concentration specifiques et estimation de la toxicité aigue					
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA			
INDEX: I121_33_5		dermale: ETA = 2600 mg/kg PC			
CAS: 121-33-5		orale: ETA = 3300 mg/kg PC			
EC: 204-465-2					
VANILLIN					
INDEX: 603-057-00-5		orale: ETA = 1200 mg/kg PC			
CAS: 100-51-6					
EC: 202-859-9					
ALCOOL BENZYLIQUE					
INDEX: I3658_77_3		orale: ETA = 1608 mg/kg PC			
CAS: 3658-77-3					
EC: 222-908-8					
4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURAN					
ONE					

Version: N°1 (17/09/2025)

E-TASTY

### KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 3/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

INDEX: I605 010 004		inhalation: ETA = 1 mg/l 4h
CAS: 98-01-1		(vapeurs)
EC: 202-627-7		
FURFURAL		
INDEX: 607-002-00-6	Skin Corr. 1A: H314 C>= 90%	
CAS: 64-19-7	Skin Corr. 1B: H314 25% <= C < 90%	
EC: 200-580-7	Skin Irrit. 2: H315 10% <= C < 25%	
	Eye Dam. 1: H318 C>= 25%	
ACIDE ACETIQUE	Eye Irrit. 2: H319 10% <= C < 25%	
INDEX: 607-089-00-0	Skin Corr. 1B: H314 C>= 25%	
CAS: 79-09-4	Skin Irrit. 2: H315 10% <= C < 25%	
EC: 201-176-3	Eye Dam. 1: H318 C>= 25%	
	Eye Irrit. 2: H319 10% <= C < 25%	
ACIDE PROPIONIQUE	STOT SE 3: H335 C>= 10%	
INDEX: I110_62_3		inhalation: ETA = 15 mg/l 4h
CAS: 110-62-3		(vapeurs)
EC: 203-784-4		dermale: ETA = 4857 mg/kg PC
VALERALDEHYDE		

#### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

- [i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [ii] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

### En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

### En cas de contact avec la peau:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

### KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 4/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 5/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
64-19-7	25	10	50	20	-
ACIDE ACETIQUE%					
141-78-6	734	200	1468	400	-
ACETATE D'ETHYLE					
79-09-4	31	10	62	20	-
ACIDE PROPIONIQUE%					

#### - France:

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
56-81-5		10				
GLYCEROL						
98-01-1			2	8		74,84
FURFURAL						
64-19-7	10	25	20	50	VLRI	
ACIDE ACETIQUE%						
141-78-6	200	734	400	1468	VLRC	84
ACETATE D'ETHYLE						
79-09-4	10	31	20	62	VLRI	
ACIDE PROPIONIQUE%						
110-62-3	50	175				
VALERALDEHYDE						

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme ISO 16321.

### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Version: N°1 (17/09/2025)

E-TASTY

#### KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 6/11

Révision: N°1 (16/09/2025)

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: Non concerné. pH en solution aqueuse: Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble. Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Compris entre 175 kPa et 300 kPa.

Densité et/ou densité relative

Densité: > 1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (17/09/2025)

E-TASTY

KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 7/11

Révision: N°1 (16/09/2025)

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1. Substances

a) Toxicité aiguë:

FURFURAL (CAS: 98-01-1)

Par inhalation (Vapeurs): CL50 = 1 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

VALERALDEHYDE (CAS: 110-62-3)

Par voie cutanée : DL50 = 4857 mg/kg de poids corporel

Par inhalation (Vapeurs): CL50 = 15 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE (CAS: 3658-77-3)

Par voie orale : DL50 = 1608 mg/kg de poids corporel

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Par voie orale: DL50 = 1200 mg/kg de poids corporel

VANILLIN (CAS: 121-33-5)

Par voie orale : DL50 = 3300 mg/kg de poids corporel

Par voie cutanée : DL50 = 2600 mg/kg de poids corporel

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée n'est disponible.

### d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

### e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

### f) Cancérogénicité:

Aucune donnée n'est disponible.

#### g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

### h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

### i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

### j) Danger par aspiration:

Aucune donnée n'est disponible.

### 11.1.2. Mélange

#### 11.1.2.1 Informations sur les classes de danger

### a) Toxicité aiguë:

Par voie orale : Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (17/09/2025)

E-TASTY

#### KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 8/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

Par voie cutanée : Aucune donnée n'est disponible.

Par inhalation (Poussières/brouillard) : Aucune donnée n'est disponible.

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

#### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

### e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

#### f) Cancérogénicité:

Aucune donnée n'est disponible.

#### g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

### h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

### i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

### j) Danger par aspiration:

Aucune donnée n'est disponible.

#### 11.1.2.2 Autres informations

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 98-01-1 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Alcool benzylique (CAS 100-51-6): Voir la fiche toxicologique n° 170.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

### **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (17/09/2025)

E-TASTY

KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 9/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

#### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/2564 (ATP 22)

### Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

### Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list.

### Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009, protocole de Montréal) :

Le mélange ne contient pas de substance présentant un danger pour la couche d'ozone.

### Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021):

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 10/11 Révision: N°1 (16/09/2025)

# Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

#### Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

74 Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique.

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
11214	Duaria qua da anarias hutilimas da la mass

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer .

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation. STEL : Limite d'exposition à court terme TWA : Moyenne pondérée dans le temps

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRI : Valeurs limites réglementaires indicatives

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IATA: Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique.

Version: N°1 (17/09/2025)

E-TASTY

KAHELI - 50ML - 236840678207

Date: 17/09/2025 Page 11/11

Révision: N°1 (16/09/2025)

PIC : Consentement préalable en connaissance de cause

POP : Polluant organique persistant.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SVHC: Substance extrêmement préoccupante

WGK : Classe de danger pour l'eau

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont données de bonne foi. Elles ne constituent en aucun cas une garantie des propriétés spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle. L'utilisateur reste seul responsable de l'utilisation sûre et conforme du produit, dans le respect de la réglementation en vigueur.

-----